

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

# L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne 20  
Réclames. — 30  
Faits divers. — 10

RESERVES-SOUS-RENTES  
De tout ordre de publication  
De tout ordre de paiement  
De tout ordre de restitution  
Et de droit de meurtre  
des annonces.

Les articles communiqués  
doivent être remis au bureau  
du journal la veille de la repro-  
duction, avant midi.  
Les manuscrits déposés ne  
sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,  
Chez M. HAYAT-LAFITTE et Co,  
Place de la Bourse, 6.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en tim-  
bres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

## SAUMUR.

10 Janvier 1877.

### Chronique générale.

#### RENTREE DES CHAMBRES.

**Sénat.** — Hier, dans la séance de rentrée, le Sénat a remis à aujourd'hui mercredi l'élection du bureau, après un discours du président d'âge, M. Gauthier de Rumilly, salué par les applaudissements de la gauche.

**Chambre des députés.** — La séance était présidée par M. Thourel, doyen d'âge.

M. Thourel déclare ouverte la session ordinaire de 1877 et invite les membres les plus jeunes à prendre place au bureau comme secrétaires.

MM. Marcelin, Poulet, Roy de Loulay, A. Savary, Camille Sée et Albert Joly prennent place au bureau.

M. le président donne connaissance d'une lettre annonçant la mort de M. Sansas, député de la Gironde.

Il est procédé au tirage au sort des bureaux.

M. Haentjens exprime le vœu qu'on emploie pour cette opération le procédé de M. Tamisier qui permet de faire le tirage en cinq minutes.

L'ordre du jour appelle le scrutin pour la nomination du président.

Il est procédé au tirage au sort de 12 secrétaires.

Le *Siecle* a eu raison d'annoncer que les huit révocations de préfets contenues dans le *Journal officiel* du 6 n'étaient qu'une première satisfaction donnée aux exigences républicaines, et nous n'avions pas tort en affirmant qu'en se plaçant sur cette pente, M. Jules Simon serait fatalement amené

à opérer la réforme radicale de l'administration.

On assure, en effet, qu'on est occupé au ministère de l'intérieur à préparer un nouveau remaniement, et que les préfets réprochés par la presse ultra-révolutionnaire seront rendus aux douceurs de la vie privée aussitôt que l'on aura pu raisonnablement leur trouver des successeurs dans la cohue de solliciteurs qui s'offrent pour faire le bonheur du pays et leurs propres affaires.

Un mouvement de sous-préfets, de secrétaires généraux et de conseillers de préfecture est également à l'étude au ministère de l'intérieur. Celui-ci aura de grandes proportions dès le début. On parle au minimum d'une cinquantaine de révocations, de mutations ou de nominations nouvelles. Tant il est vrai que, pour satisfaire aux réclamations républicaines, il faudra bouleverser de fond en comble toute l'administration.

Et, quand ce travail sera accompli, M. Jules Simon ne sera pas au bout de ses peines. Il lui restera de larges modifications à opérer dans le personnel des maires et des adjoints.

Nous l'attendons à l'œuvre.

Nous croyons savoir que des instructions vont être adressées à tous les préfets pour faire connaître leur impression personnelle sur les maires des communes de leur département, dont un certain nombre a été l'objet de plaintes justement motivées.

On annonce aujourd'hui que les bonapartistes sont sur le point de se scinder. Une fraction de députés de l'Appel au peuple, parmi lesquels M. Gusman Serph, se ferait inscrire au groupe constitutionnel.

Les hommes politiques qui se sont rencontrés lundi chez M. le président du conseil

auraient emporté l'impression que les espérances de paix sont aujourd'hui considérablement diminuées.

Plusieurs Allemands émigrés qui résident en France ont reçu, depuis la dernière quinzaine de décembre, l'invitation de rentrer dans leur pays avant le mois de mars prochain, s'ils veulent échapper aux peines rigoureuses de la loi qui seront prononcées contre eux.

Il est permis de croire que la session parlementaire qui a été ouverte hier aura une influence considérable sur notre réorganisation militaire. On paraît animé, dans les deux Chambres, du désir de voter les lois en élaboration. Le Sénat commencera par celle de l'état-major, le rapport du général Pourcet devant être déposé aujourd'hui à la Chambre des députés par le service hospitalier.

D'autre part, plusieurs députés se sont proposés d'interroger M. le ministre de la guerre sur l'état actuel de l'armée territoriale, et pour lui demander que l'année 1877 ne s'écoule pas avant qu'on ait pris des résolutions définitives pour la constitution de cette force nationale.

On se préoccupe beaucoup, à Versailles, du langage qu'aurait tenu Sadyck-Pacha, ambassadeur de Turquie à Paris, qui vient d'être appelé à Constantinople, où il va prendre, dit-on, la direction des affaires étrangères.

Sadyck-Pacha aurait déclaré que la Turquie s'en tiendrait à la Constitution qui vient d'être promulguée, et ne ferait aucune concession en dehors des dispositions de ce nouvel acte constitutionnel, émané de sa propre autorité.

L'ambassadeur ottoman aurait ajouté que son pays était prêt à la guerre, qu'il avait des ressources énormes en soldats et en canons, et n'hésiterait pas à s'en servir

pour défendre son indépendance et son honneur.

On rapproche ce langage de l'analyse donnée ce matin par le *Constitutionnel* d'une brochure publiée à Constantinople sous les auspices de la Porte. (Union.)

Tout le monde, en France, est pour le moment d'un avis contraire à celui du brigadier de la chanson : « Le temps est beau pour la saison. » L'absence de froid, la continuité des pluies causent de sérieuses inquiétudes à l'endroit de la prochaine récolte. L'année qui vient de se clore a laissé un déficit considérable en céréales et en vins, celle qui commence s'annonce sous des auspices tout à fait défavorables, et il suffit de causer quelques instants avec des industriels et des négociants pour reconnaître le bien fondé de leurs appréhensions.

Les journaux d'agriculture constataient récemment que les marchés anglais se fermaient presque complètement à nos céréales ; l'état général de l'Europe exercera une influence funeste sur la consommation de nos produits naturels ou manufacturés ; l'Amérique prouve chaque année, par des faits plus frappants, sa volonté de se passer des produits européens, qui, d'ailleurs, grâce aux tarifs douaniers, ne peuvent plus guère soutenir la concurrence avec les siens. Il en résulte qu'on prévoit pour nos exportations une diminution encore plus désastreuse que celle qui a frappé notre commerce et notre industrie en 1876.

D'un autre côté, il est bien certain qu'il faut compter, à Paris, sur un nombre de visiteurs moins élevé que d'habitude, car beaucoup se réserveront d'y venir seulement en 1878, année de l'Exposition. Par conséquent, en dépit de l'avènement de la République aimable, l'année 1877 s'annonce donc sous de regrettables auspices.

La vente du jour de l'an n'a pas marché, et, il faut bien le dire, à part quatre ou cinq grands magasins de nouveautés qui sont devenus d'immenses bazars, et qui chiffrent leurs affaires par millions, il se manifeste

### Feuilleton de l'Écho Saumurois.

## UN ONCLE MAL ÉLEVÉ.

— C'est lui ! c'est Tribert ! s'écrie madame Fourcard, en apercevant dans la rue un voyageur suivi du commissionnaire qui porte ses malles.

Et, courant à la porte, elle ouvre vivement à l'instant même où le capitaine étendait la main vers la chaîne de la sonnette.

Deux cris partent en même temps :

— Ma sœur !

— Mon frère !

Et madame Fourcard serre dans ses bras le vieux marin, avec des exclamations et des larmes de joie.

Depuis dix années qu'elle ne l'a revu, elle cherche avec une sorte d'inquiétude les changements opérés dans toute sa personne.

Son front s'est un peu plissé, ses cheveux ont légèrement blanchi ; mais, à tout prendre, le capitaine n'a pas, comme il le dit lui-même, *subi trop d'avaries dans ses œuvres vives*. Il a toujours l'œil vif, la bouche souriante, les traits épanouis.

Rien qu'à le voir, on se sent pris pour lui d'une amitié involontaire. C'est une de ces physionomies que l'on accueille, comme le soleil d'hiver, avec un sentiment de bien-être et de bonne volonté.

Quant à madame Fourcard, ces dix années lui ont été plus pesantes. Les tristesses du veuvage et les inquiétudes de la maternité ont flétri cette seconde fleur qui embellit l'automne de certaines femmes.

On chercherait vainement sur son visage les traces fugitives d'une beauté qui a eu son éclat et ses triomphes.

Éprouvée par la vie, elle est devenue bientôt vieille, et elle a cessé d'être femme pour être plus complètement mère.

Après les premières émotions d'un retour si longtemps différé et si longtemps attendu, madame Fourcard, qui a conduit son frère dans la chambre préparée pour lui, veut le quitter afin qu'il puisse prendre quelque repos ; mais le marin lui parle de son fils, et la mère, arrêtée malgré elle, s'assied pour lui répondre.

Ceci demande une explication qui nous oblige à suspendre un instant notre récit pour retourner en arrière.

Privée de son mari qui lui fut subitement enlevé, et restée seule avec un enfant en bas âge, la sœur de Tribert avait reporté toutes ses espérances sur cet enfant.

Trouvant dans l'accomplissement de ses devoirs de mère l'unique consolation permise à ses regrets d'épouse, elle résolut de ne jamais se séparer de son fils et de lui donner sa vie entière.

Il y a dans le cœur des femmes une sève naturelle qui communique à toutes leurs aspirations et les pousse aisément à l'extrême.

Jeunes filles, elles rêvent dans celui qui doit un jour leur donner son nom des mérites impossibles ; jeunes mères, elles dotent d'avance leurs enfants de toutes les perfections que les vieux contes accordent aux filleuls des fées.

Madame Fourcard ne fut point plus sage que les autres : elle décida que son fils Auguste prendrait rang parmi les hommes d'élite qui parsèment de loin en loin la foule comme les étoiles constellent les cieux ; et, pour arriver plus sûrement à ce résultat, elle fit de l'enfant prédestiné le but de toutes ses actions et de toutes ses pensées.

Devenu pour elle le centre du monde, Auguste s'habitua à voir chaque chose s'arranger pour son profit ou pour son plaisir.

Tout ce qui entourait la veuve était mis à contribution pour lui ; l'estime et l'amitié que l'on accordait à la mère retournaient en complaisances ou en tendresses au fils. Bien venu de tous par droit d'héritage, il s'accoutuma à recevoir les plus précieux bienfaits de la vie comme de vulgaires fa-  
veurs.

Dans son aveuglement, madame Fourcard courrait devant lui, écartait toutes les pierres qui auraient pu le faire trébucher, brisait de sa main les épines auxquelles il eût laissé quelques lambeaux, lui faisait de son corps un pont sur les précipices ; et le jeune homme, qui ne remarquait point un dévouement passé en habitude, continuait sa route sans soupçonner ce qui lui avait été fait pour la lui rendre facile.

Sa mère avait voulu jouer le rôle de la Providence, et était payée, comme elle, par l'inattention et l'oubli.

Elle commençait à le sentir douloureusement, mais sans oser l'avouer aux autres.

L'honneur de l'enfant est encore plus celui de la mère elle-même.

Comment accuser Auguste des torts de caractère que l'on eût pu prendre pour de l'ingratitude ?

Nul ne savait comme elle ce qu'il y avait sous ces défauts ; les trahir, c'était exposer le jeune homme à un injuste arrêt.

Aussi, lorsque son frère l'interrogea, n'appuyait-elle que sur les qualités réelles et sérieuses de son fils.

Heureuse de prolonger en sa faveur un plaidoyer qui la persuadait elle-même, elle avait oublié la fatigue du voyageur, lorsqu'un bâillement involontaire de ce dernier la lui rappela.

— Allons, je suis folle de vous retenir là après

dans le moyen commerce de Paris une crise qui fait prévoir un nombre effrayant de faillites.

Quant aux petits marchands des boulevards, tous se plaignent vivement, car, malgré le sursis de quatre jours qu'ils ont obtenu pour écouler leurs marchandises, ils sont obligés d'en remporter la majeure partie. Ceux-là également ne sont pas plus contents de l'état des affaires que les journaux républicains ne le sont des étreintes trop maigres que leur a données M. Jules Simon sous forme de révocations préfectorales.

Comme on le voit, l'année 1877 commence mal. Comment finira-t-elle ?

### Les nouveaux préfets.

Voici quelques indications sur les états de services des nouveaux venus, des préfets révoqués qu'ils remplacent, et de ceux qui ont seulement été déplacés :

**M. PRADELLE**, préfet de la Charente, nommé préfet du Cher en remplacement de M. Degron.

M. Pradelle est un ancien employé des lignes télégraphiques, qui, au mois de mai 1874, fut nommé sous-préfet de Loches. En septembre 1872, il était nommé à Avesnes et en juin 1873 à Dôle. Le 13 avril 1876, paraissait à l'Official sa nomination de préfet de la Charente.

M. Degron avait été secrétaire de M. de Maupas. Le 4 septembre le trouva sous-préfet de Mayenne, il fut révoqué, puis choisi le 24 mai pour la préfecture de la Haute-Marne. M. Degron était fort attaqué par un certain nombre de journaux de la gauche, et le *Siccle* et le *Rappel* ont réclamé maintes fois sa destitution.

M. le baron **COTTU**, ancien préfet, nommé préfet du département du Finistère en remplacement de M. Souvestre.

M. le baron Cottu est le fils du célèbre baron Cottu, conseiller à la cour de Paris sous Charles X, qui se fit un nom parmi les ultras. Légitimiste jusqu'en 1847, il était secrétaire d'ambassade à Londres lorsque la révolution de février éclata. Il fut à cette date chargé d'affaires par intérim et offrit aux artistes français, alors dans la cité, une hospitalité proverbiale. Démissionnaire en 1852, il fit de l'opposition à l'Empire, se lança dans le monde républicain.

Il fut néanmoins nommé préfet de l'Aveyron le 8 août 1871 et passa le 8 mai 1872 à la préfecture de la Haute-Vienne. Nommé préfet de Saône-et-Loire en 1873, il donna sa démission quelque temps après.

C'est un homme blond, de 55 ans environ, grand discoureur, grand joueur de whist, plus orléaniste qu'autre chose.

M. Souvestre, qu'il remplace, est un ancien attaché au ministère de l'intérieur.

Au 4 septembre il était sous-préfet de Bergerac, après avoir été pendant quatre ans sous-préfet de Châtelleraut. — A cessé ses fonctions le 7 septembre 1876. Nommé

sous-préfet de Saint-Quentin, 9 avril 1874, — préfet de la Corse, 30 mai 1873, — préfet de la Côte-d'Or, 3 janvier 1875, — préfet du Finistère, 13 avril 1876.

C'est pendant qu'il était à Dijon qu'eut lieu l'incident de la statue de Cabel, la *Résistance*.

**M. EMILE LAURENT**, ancien secrétaire général de la préfecture de la Seine, nommé préfet de la Manche en remplacement de M. Buchot.

M. Emile Laurent est né à Bordeaux en 1830. Licencié en droit, nommé d'abord au concours à un emploi administratif dans les bureaux de la préfecture de la Gironde, il fut plus tard envoyé au conseil de préfecture de Tours, puis nommé secrétaire général de la préfecture de l'Yonne. Lauréat de l'Institut pour divers travaux sur les sociétés de secours mutuels, il fut bientôt décoré. Au 4 septembre, il bouda M. Gambetta et fut nommé par M. Thiers préfet du Tarn, le 1<sup>er</sup> avril 1874. Le 25 janvier 1872, il alla remplacer M. de Champagnac à Périgueux et s'y maria. Il fut ensuite nommé secrétaire général de la préfecture de la Seine. Il fut révoqué au 24 mai.

M. Emile Laurent est un homme petit, sec, vif jusqu'à la pétulance, intelligent, de la taille de M. Thiers et de la nuance de M. Grévy. Méridional par la tournure de son esprit et par l'aspect de sa personne, ce n'en est pas moins un homme d'un caractère timide et indécis.

M. Buchot, qu'il remplace, est un ancien avocat au barreau de Paris qui était entré dans l'administration sous l'Empire. Successivement conseiller de préfecture de Seine-et-Marne et sous-préfet de Barcelonnette, de Coulommiers, secrétaire général de Vaucluse, de la Vienne, révoqué au 4 septembre, puis nommé sous-préfet de Montluçon par M. Thiers, décoré en 1872 pour sa conduite pendant la guerre. Au 24 mai, il avait été nommé préfet de l'Aube, puis des Ardennes, puis de la Manche.

**M. HENDLÉ**, préfet de l'Yonne, nommé préfet de Saône-et-Loire en remplacement de M. le baron de Sers.

M. Hendlé était pendant la guerre secrétaire particulier de M. Jules Favre, et, en 1874, à l'âge de trente ans, il fut nommé préfet à Lille. Il n'y resta que huit jours, revint à Versailles et fut renvoyé à Guéret ; en 1872, il était à Blois ; c'est là que le changement de gouvernement du 24 mai le trouva. Il fut révoqué. Au mois d'avril dernier, il rentra en grâce et était nommé à la préfecture de l'Yonne. Son premier acte public, en arrivant dans son département, fut une circulaire adressée à tous les fonctionnaires du département, leur rappelant qu'ils devaient servir avec loyauté et respect le programme républicain exposé par le gouvernement à la tribune des deux Chambres.

M. le baron de Sers, révoqué, est un ancien auditeur au conseil d'Etat sous la monarchie de Juillet et ancien conseiller de préfecture de l'Empire. Il fut nommé préfet

de l'Eure en 1874 et préfet de Saône-et-Loire en 1876.

**M. BERTEREAU**, préfet des Deux-Sèvres, nommé préfet de la Haute-Saône en remplacement de M. de Masin.

Voici les états de services de M. Bertereau.

M. E. Bertereau est nommé conseiller de préfecture de la Haute-Loire en février 1867, du Gard en 1868, des Bouches-du-Rhône en novembre de la même année, et enfin sous-préfet de Gourdon en janvier 1870. Remplacé le 12 septembre, il ne rentra qu'en 1874 dans l'administration par les sous-préfectures de Saint-Affrique et de Châteaubriant. Nommé secrétaire général des Basses-Pyrénées en 1873 et de la Somme en 1874, il fut choisi pour la préfecture des Deux-Sèvres en avril 1876.

M. le comte de Masin, que M. Bertereau remplace, était depuis 1852 dans l'administration. Ses états de services sont nombreux. En 1858, il était nommé sous-préfet à Forcalquier, en 1860 à Belfort (où il fut fait chevalier de la Légion-d'Honneur, en 1865 à Bergerac, en 1867 à Arles et en 1869 à Cherbourg. Remplacé au 4 septembre 1870, il était nommé sous-préfet à Reims en 1871, puis à Cambrai, et enfin préfet du Tarn, puis de la Haute-Saône en 1874.

**M. ASSIOT**, ancien sous-préfet, nommé préfet du Gers en remplacement de M. de Valicourt.

Comme ancien sous-préfet, nous connaissons M. Assiot à Saint-Nazaire ; il y donna sa démission. C'est tout ce que nous en savons.

Son prédécesseur, M. de Valicourt, est plus connu ; il a près de dix-huit années de services. Dès 1865, on le trouve sous-préfet à La Palisse, puis à Poligny en 1867, et la même année à Montmorillon. Au 6 mars 1871, il administrait provisoirement le département des Côtes-du-Nord, redevient secrétaire général de la Côte-d'Or, puis sous-préfet de Riom en 1873, et enfin préfet du Gers en 1875.

**M. MAHIAS**, préfet de l'Ariège, nommé préfet des Deux-Sèvres en remplacement de M. Bertereau, qui a été nommé préfet de la Haute-Saône.

Au 4 septembre, M. Mahias, qui rédigeait les échos à l'*Avenir national*, se trouva dans l'après-midi installé au ministère de l'intérieur, bureau de la Presse. Le siège se passa sans incident pour lui et après l'armistice il fut installé, concurremment avec le général prussien, à la sous-préfecture de Saint-Denis. Grâce à M. Picard, il eut la préfecture d'Oran ; en décembre 1873 il fut remplacé et revint à Paris, où on le vit faire son apparition modeste au journal *la Presse*, et fut enfin nommé préfet de l'Ariège en 1876.

**M. GLAIZE**, préfet de la Corrèze, nommé préfet de l'Allier en remplacement de M. du Chevalard.

M. Glaize est un ancien journaliste à qui

la Révolution du 4 septembre donna le secrétariat général de l'Hérault d'abord, celui de la Vienne ensuite, et enfin, en 1872, celui de l'Aude. Démissionnaire en 1873, il fut appelé à la préfecture de la Corrèze en avril 1876.

M. du Chevalard, qu'il remplace dans l'Allier, est entré dans l'administration en 1865. Remplacé au 4 septembre, il fut nommé en 1874 sous-préfet à Cholet, puis à Thiers, en 1873 à Valenciennes, la même année il était nommé préfet de l'Ardèche et préfet de l'Allier en 1876. Son départ de l'Ardèche fut signalé par les témoignages de regret du conseil général.

**M. DUPHÉNIEUX**, préfet de la Vendée, nommé préfet de l'Ariège en remplacement de M. Mahias, qui a été nommé préfet des Deux-Sèvres.

M. Duphénieux, turfiste et gentleman-ridier (ancienne division du Midi) fut membre du conseil général du Lot. Il entra dans l'administration le 6 septembre 1870, comme sous-préfet de Figeac. Le 15 avril 1874, il était nommé à la sous-préfecture de Saumur. Nommé préfet du Jura le 31 mai 1873, il passa à la préfecture de la Vendée le 16 octobre 1873, où MM. Ricard et de Marcère le maintinrent malgré l'appui qu'il avait donné aux légitimistes dans les élections.

Pendant la guerre, il commandait une légion de mobilisés.

Voici en quels termes le *Siccle* parle de notre ancien sous-préfet :

« M. Duphénieux qui passe de la Vendée dans l'Ariège, ce qu'on peut en quelque sorte considérer comme une disgrâce, est un ancien sous-préfet de la Défense nationale, à Figeac. Envoyé en 1871 à Saumur, il sut y conquérir les bonnes grâces de la réaction de Maine-et-Loire, qui le fit nommer préfet de la Vendée après le 24 mai. M. Duphénieux a traversé dans ce dernier poste les ministères de Broglie, Fourcade, Chabaud-Latour, Buffet, Ricard et de Marcère. »

**M. BÉCHADE**, sous-préfet de Boulogne, nommé préfet de la Nièvre en remplacement de M. Sébastiani.

M. Béchade remplace un ancien fonctionnaire de l'Empire, qui fut nommé dans la Creuse au 24 mai et appliqua la loi sur les maires avec une énergie... qui lui valut une destitution aujourd'hui. Il avait été nommé préfet de la Nièvre le 13 avril 1876, et avait adressé aux maires du département une circulaire dans laquelle, en rappelant le respect dû à la Constitution du 25 février 1875, il faisait appel à tous les hommes modérés, à tous les conservateurs, en déclarant qu'il s'appuierait sur les lois saintes de la religion, de la morale et de la famille, sur la propriété inviolable et respectée, sur le travail encouragé et honoré.

**M. SAISSET-SCHNEIDER**, ancien secrétaire général, nommé préfet de la Vendée en remplacement de M. Duphénieux, qui a été nommé préfet de l'Ariège.

deux nuits de fatigues et d'insomnie, dit-elle en se levant ; nous aurons le temps de parler d'Auguste, puisque vous ne nous quittez plus ; et, en tout cas, vous le jugerez vous-même. Dormez, mon frère ; à votre réveil, j'espère que notre écolier sera de retour.

Elle embrassa de nouveau le marin, qui se jeta tout habillé sur un divan et ne tarda pas à s'y endormir.

Lorsqu'il rouvrit les yeux, le jour était déjà à son déclin, et les rayons du soleil couchant empourpraient les rideaux de l'alcôve.

Rafraîchi par le sommeil, mais encore plongé dans cette espèce d'engourdissement voluptueux qui suit le réveil, Tribert se mit à regarder autour de lui et à prendre connaissance de la chambre qui lui était destinée.

Tout y révélait la tendresse attentive de madame Fourcard.

Les meubles étaient ceux qui avaient garni la chambre de leur père, et semblaient rappeler au vieux marin son enfance.

Une bibliothèque renfermait le petit nombre de livres qu'il avait autrefois rassemblés ; des cartes de géographie qui tapissaient les murailles lui montraient les mers parcourues par lui ; un petit navire, œuvre de son adolescence et témoignage éloquent de sa vocation maritime, était suspendu au plafond ; enfin, au-dessus même du canapé,

était dressée une panoplie d'armes curieuses, recueillies dans ses voyages et autrefois envoyées à M. Fourcard.

Il examinait l'un après l'autre tous les détails de cet aménagement, qui témoignaient si haut de l'intelligente affection de sa sœur, lorsque la voix de celle-ci se fit entendre dans la pièce voisine ; elle était entrecoupée par une autre voix plus jeune et plus haute dans laquelle Tribert reconnut sans peine la voix de son neveu.

La mère semblait faire à ce dernier quelque remontrance à laquelle il répondait avec la brusquerie d'une personne accoutumée à trouver, dans son interlocuteur, toutes sortes de douceur et d'indulgence.

— Je n'ai pas ! répétait-il avec le ton d'humour obstinée habituel aux enfants qu'a gâtés la patience de leur mère.

— Vous n'y songez point, Auguste, reprit madame Fourcard d'un ton d'insistance affectueuse ; mademoiselle Lorin compte sur vous pour la conduire à cette soirée. Sans l'arrivée de votre oncle, je vous aurais épargné un pareil ennui ; mais je ne puis le quitter ainsi dès le premier jour.

— Eh bien, moi aussi j'ai envie de le voir, dit Auguste brusquement ; que mademoiselle Lorin se fasse conduire par son cousin.

— Vous savez bien qu'il est absent.

— Alors, qu'elle reste chez elle.

— Ce que vous dites là est dur, Auguste. Ignorez-vous que cette excellente fille n'a d'autre plaisir que sa partie de boston, et qu'à son âge une habitude est un besoin ?

— Que m'importe ? dit le jeune garçon toujours plus maussade ; est-ce que j'ai quelque obligation envers mademoiselle Lorin ?

— Mais j'en ai, moi, reprit madame Fourcard vivement ; elle m'a enseigné le peu que je sais ; elle m'a aidée, dans toutes les circonstances difficiles, de ses conseils et de ses encouragements ; c'est pour moi comme une sœur aînée, presque comme une mère. Vous le savez, Auguste, et vous devez m'aider à payer ma dette de reconnaissance.

— Dites que vous prenez plaisir à vous créer des devoirs, répliqua le jeune garçon : c'est la manie des femmes de se passer au cou des colliers de servitude et de se souder au pied des chaînes qu'il faut leur aider à porter.

— Vous oubliez, mon fils, que les plus lourdes ne m'ont point été imposées par mademoiselle Lorin, dit la mère blessée.

— C'est à dire que c'est par moi ! s'écria Auguste aigrement.

— Vous m'obligez à vous rappeler qu'aucun devoir ne m'a semblé pénible quand il s'est agi de vos intérêts.

— Et afin de le mieux prouver, vous me reprochez ce que vous avez fait ?

— Auguste ! interrompit madame Fourcard avec impatience, il n'y a ni justice ni bon sens dans ce que vous dites là.

— Alors, n'en parlons plus ! répliqua-t-il en faisant un mouvement pour sortir.

— Vous irez chercher mademoiselle Lorin ?

— Non.

— Rappelez-vous que je l'exige, que je le veux.

— Je n'ai pas ! cria l'écolier avec une obstination impitoyable.

Et, repoussant violemment la porte du salon, il s'élança dans l'escalier, qu'il monta en chancelant à pleine voix, comme pour braver le mécontentement de madame Fourcard.

Celle-ci s'était assise toute tremblante ; et l'écrit Tribert, en approchant son œil du trou de la serrure, vit qu'elle pleurait.

La scène dont il venait d'être l'invisible témoin lui en avait plus appris sur le fils et la mère que toutes les lettres écrites par cette dernière pendant dix années.

Il savait maintenant quel avait été le résultat de ce dévouement sans bornes de madame Fourcard pour son unique enfant.

Prévenu dans ses moindres désirs, Auguste s'était accoutumé à les imposer ; l'esclavage volontaire de la mère avait amené la tyrannie irresponsable de son fils.

(La suite au prochain numéro.)

Au 24 mai, M. Saisset-Schneider était secrétaire général de Seine-et-Marne. Il refusa de s'associer à la politique de M. de Broglie et ne voulut pas accepter la sous-préfecture de Rambouillet. M. Saisset-Schneider consentit plus tard à devenir chef de cabinet de son beau-frère, M. Deseilligny, mais il rentra dans la vie privée à la mort de ce dernier.

M. ROUSSEL, ancien préfet, nommé préfet de l'Yonne en remplacement de M. Hendlé, qui a été nommé préfet de Saône-et-Loire.

Ancien magistrat en Algérie, où il est resté douze ans, M. Roussel fut nommé au 1<sup>er</sup> septembre avocat général à Lyon, et quelques temps après préfet à Constantine. Il fut révoqué au 24 mai.

M. MARROT, membre du conseil général de la Charente, nommé préfet de la Corrèze en remplacement de M. Glaize, qui a été nommé préfet de l'Allier.

Détail intéressant : M. Marrot retourne comme préfet à Tulle, où il donna en 1851 sa démission de magistrat pour protester contre le 2 décembre.

Après le coup d'Etat, M. Marrot se fit inscrire au barreau d'Angoulême. Fut plusieurs fois bâtonnier de l'ordre. Maire d'Angoulême du 4 septembre au 20 janvier 1874. Révoqué par M. de Broglie. A marqué son administration municipale par la part active qu'il a prise à la fondation des établissements militaires d'Angoulême. Conseiller général depuis douze ans.

M. JULES BRUN, maire de Blaye (Gironde), nommé préfet de la Charente en remplacement de M. Pradelle, qui a été nommé préfet du Cher.

Avocat à Blaye. Bâtonnier de l'ordre. Nommé le 4 septembre administrateur de l'arrondissement. Maire de Blaye jusqu'en 1874. Révoqué par M. de Broglie. Replacé par M. de Marcère.

M. Brun fut nommé délégué par le conseil municipal de Blaye aux élections sénatoriales.

## Chronique Locale et de l'Ouest.

### VILLE DE SAUMUR.

#### Avis administratif.

Le Maire de la ville de Saumur informe ses concitoyens qu'aux termes du décret organique du 2 février 1852, article 1<sup>er</sup>, et des lois des 7 juillet 1874 et 30 novembre 1875, les tableaux rectificatifs de la liste municipale et de la liste politique, seront déposés au secrétariat de la Mairie, de 10 heures du matin à 4 heures du soir, à partir du lundi 15 de ce mois jusqu'au dimanche 4 février prochain.

Pendant ce même temps, tout citoyen omis pourra demander l'inscription ou la radiation de tout électeur omis ou indûment inscrit.

Un registre spécial sera tenu à cet effet au secrétariat de la Mairie.

Le Maire invite ses concitoyens, de la manière la plus pressante, à venir consulter lesdits tableaux rectificatifs et la liste électorale, afin qu'ils présentent leurs observations s'il y a lieu.

Hôtel-de-Ville de Saumur, le 10 janvier 1877.  
Le Maire, LÉCOY.

#### RECRUTEMENT. — TIRAGE AU SORT DE LA CLASSE DE 1876.

L'examen des tableaux de recensement et le tirage au sort des jeunes gens de la classe de 1876, commenceront en Maine-et-Loire le 1<sup>er</sup> février prochain et s'effectueront, dans chaque chef-lieu de canton de l'arrondissement de Saumur, aux lieux, jours et heures ci-après déterminés :

- Genes, le jeudi 4<sup>er</sup> février, à 10 heures du matin, à la mairie.
- Saumur (Sud), le vendredi 2 février, à 9 heures du matin, à la mairie.
- Vihiers, le samedi 3 février, à 11 heures du matin, à la mairie.
- Saumur (Nord-Ouest), le lundi 5 février, à 8 heures du matin, à la mairie.
- Saumur (Nord-Est), le lundi 5 février, à 9 heures du matin, à la mairie.
- Montreuil-Bellay, le mardi 6 février, à 8 heures du matin, à la mairie.
- Doué, le mardi 6 février, à midi, à la mairie.

Le Journal officiel publie la liste des exposants à Philadelphie auxquels le jury a dé-

cerné une médaille unique du Centenaire. Nous remarquons avec plaisir, dans cette liste, deux grandes maisons de Saumur :

La maison E. THOREAU ET FILS, pour les vins de Champagne de Saumur ;

La maison J. COMBIER, qui a été médaillée pour les liqueurs.

Nos sincères félicitations à nos compatriotes pour avoir fait connaître si loin les produits du Saumurois.

#### Recensement des chevaux et mulets.

Nous rappelons que le recensement général des chevaux et juments âgés de 6 ans et au-dessus, et des mulets et mules de 4 ans et au-dessus, doit avoir lieu du 1<sup>er</sup> au 15 janvier 1877, dans chaque commune, par les soins du maire.

Notre compatriote, M. le général de division Arnaudeau, membre de la commission supérieure des expositions internationales, est nommé, par décision ministérielle, au commandement de la 16<sup>e</sup> division d'infanterie et des subdivisions de région de Cosne, Bourges, Autun et Nevers.

#### ASSASSINAT A LA JUMELLIÈRE.

D'après une lettre adressée au Patriote, un assassinat a été commis, dans la nuit de dimanche à lundi, à un kilomètre du bourg de la Jumellière (arrondissement de Cholet), sur la route de Chanzeaux.

La victime est un nommé Pierre Moreau, cultivateur à la Tesserie de la Jumellière. Ce malheureux avait, dit-on, la triste habitude de boire plus que de raison.

On ne sait pas encore si le crime a eu pour mobile le vol ou s'il a été commis à la suite d'une querelle. Les blessures que Moreau porte à la tête paraissent avoir été faites à l'aide d'un instrument contondant. Les traces des coups portés aux tempes rendent sa figure presque méconnaissable.

De son côté, l'Etoile dit que l'assassinat a été commis dans les circonstances suivantes :

Le nommé Pierre Moreau, cultivateur à la Tesserie de la Jumellière, et le nommé Thomas, habitant de la commune de Chaudfontains, avaient bu ensemble dans un cabaret. A la sortie, une querelle s'engagea entre eux, et c'est à coups de parapluie que le nommé Thomas a assommé Moreau, qui, dit-on, avait été l'agresseur.

Tours. — Lundi soir a eu lieu chez le général commandant le 9<sup>e</sup> corps d'armée une fête splendide, dont le général et M<sup>me</sup> la comtesse du Barail ont gracieusement fait les honneurs. On remarquait toutes les autorités militaires du 9<sup>e</sup> corps d'armée, les notabilités du département et un grand nombre d'officiers. La fête s'est prolongée fort avant dans la nuit. La ville de Tours doit de sympathiques remerciements au général et à la comtesse du Barail, qui continuent avec tant de bonne grâce les traditions d'hospitalité qu'ont laissées parmi nous le maréchal Baryeguy d'Hilliers, les généraux Chanzy et de Cisséy. (Indépendant.)

A Tours, l'avant-dernière nuit, on a pu entendre gronder le tonnerre. Au dehors il faisait très-chaud ; dans les appartements, le thermomètre marquait suivant l'orientation de 12 à 15 degrés centigrades. Cette température exceptionnelle donne des craintes sérieuses pour la prochaine récolte, dit l'Indépendant d'Indre-et-Loire. L'année 1876 n'a pas été brillante : on a récolté peu de blé ; la vigne de son côté n'a pas produit beaucoup. Si l'année 1877 était encore plus défavorable, cette situation aurait des conséquences désastreuses.

Il est vrai de dire que certaines années, qui cependant ont été bonnes pour la culture, se sont déjà présentées dans des conditions analogues. Le fait cependant n'est pas très-fréquent. En effet, depuis le commencement du siècle, le mois de janvier qui offre le plus d'analogie jusqu'à présent avec 1877, est janvier 1834, dont la température moyenne a été de 7<sup>e</sup> au-dessus de zéro.

Les températures de novembre et de décembre avaient été bien au-dessus de la moyenne en 1833 comme en 1876. C'est seulement au mois de février que quelques froids ont commencé à se déclarer.

Par contre, le mois de janvier le plus froid du siècle a été celui de 1838, dont la

température moyenne a été de 4<sup>e</sup> au-dessous de zéro. La différence de la moyenne entre ces deux mois n'a pas été moindre, comme on le voit, de 11<sup>e</sup> 5.

## Faits divers.

### Tentative d'assassinat sur un frère.

On lit dans le Gaulois :

On a beaucoup parlé d'une tentative d'assassinat qui a été commise sur un des frères de la doctrine chrétienne de la communauté de la rue Servan, 50, à Paris. Nous avons pu recueillir de sa propre bouche les détails suivants que nous reproduisons textuellement.

Le frère Azirien est chargé à la communauté du cours de mathématiques de la première classe, dite classe d'honneur. Samedi, vers six heures du soir, il sortit comme d'habitude pour accompagner ses élèves jusqu'au bout de la rue. Il marchait à côté de ses élèves, tenant quelques cahiers sous le bras, lorsque tout-à-coup, en face la rue du Chemin-Vert, un individu, ayant une tenue convenable, s'élança sur lui et lui porta en pleine poitrine un coup très-violent avec un instrument tranchant. L'individu proféra alors quelques paroles, que le frère ne put comprendre.

Entouré aussitôt par ses élèves, le frère leur enjoignit de rentrer immédiatement chez eux, et compriment avec son mouchoir le sang qui s'échappait de sa blessure, il regagna l'école, où il examina sa blessure.

Fort heureusement, elle n'avait point la gravité qu'il supposait. Le coup avait été amorti par sa soutane et par un livre qui se trouvait dans sa poche.

Rentré dans sa chambre, il se coucha, donnant pour motif qu'il était malade, et il réussit ainsi à cacher ce qui lui était arrivé à la plupart de ses collègues. Le lendemain, le directeur de l'établissement en fut informé par tous les élèves, qui se le répétaient mutuellement.

La police, immédiatement informée, s'est livrée à une enquête, qui à l'heure où nous écrivons n'a produit aucun résultat.

On commente de façons différentes les motifs de cette tentative d'assassinat. La tenue de l'individu porterait surtout à croire que c'est pour vengeance. Le frère Azirien jouit de la plus haute considération dans l'établissement ; il est connu et estimé par tous les parents dont les enfants sont sous ses ordres.

Le soir, le frère Azirien a lui-même reconduit ses élèves, et lorsqu'il est arrivé à l'endroit où on l'avait frappé, plusieurs élèves l'ont vu essuyer une larme. Le concierge lui ayant fait observer qu'il n'était pas prudent qu'il sortît, il a tout simplement dit : « Je fais mon devoir ; à la justice de faire le sien, en protégeant les honnêtes gens. »

D'ici à quelques jours, il sera entièrement rétabli ; actuellement, il continue ses leçons de mathématiques.

Beaucoup de personnes se plaignent d'éprouver chaque matin, au réveil, une grande gêne dans les bronches, comme de l'étouffement produit dans l'arrière-gorge, par des mucosités plus ou moins épaisses. On fait, pour cracher, de violents efforts qui amènent souvent de la toux et quelquefois des nausées ; et ce n'est qu'à grand peine, au bout d'une heure ou deux de malaise, qu'on parvient à se débarrasser de tout ce qui entravait la respiration. C'est rendre un véritable service à toutes les personnes atteintes de cette affection si pénible que de leur en indiquer le remède ; il s'agit simplement du goudron, si efficace dans toutes les affections des bronches. Il suffit d'avaler à chaque repas deux ou trois capsules de Goudron de Guyot pour obtenir rapidement un bien-être que trop souvent on avait cherché en vain dans un grand nombre de médicaments plus ou moins compliqués et dispendieux. Huit ou neuf fois sur dix, ce malaise de chaque matin disparaît complètement par l'usage d'un peu prolongé des capsules de goudron.

Il convient de rappeler que chaque flacon de 2 fr. 50, contenant 60 capsules, ce mode de traitement revient à un prix insignifiant : dix ou quinze centimes par jour.

Ce produit, en raison de sa vente considérable, a suscité de nombreuses imitations. M. Guyot ne peut garantir que les flacons qui portent sa signature imprimée en trois couleurs.

Dépôt aux pharmacies Besson, Perdriau, à Saumur, et dans la plupart des pharmacies.

## Dernières Nouvelles.

Péra, 9 janvier.  
L'émotion est extrême dans toute la ville.

Les résultats de la conférence d'aujourd'hui ont été déplorables.

Malgré les promesses faites au marquis de Salisbury et au comte de Chaudordy, les délégués turcs ont opposé un refus formel et même hautain au point que cela a motivé l'intervention de M. Corti, ambassadeur italien, qui, après avoir chaleureusement fait appel à la conciliation, a terminé en protestant contre de pareils procédés.

Vienne, 9 janvier.

La conférence s'est ajournée à mercredi pour régler seulement la question du départ des plénipotentiaires.

### Dernière heure.

Paris, 10 janvier, 8 h. 25, matin.

Ont été élus secrétaires des divers bureaux de la Chambre des députés :

MM. Sadi-Carnot, Chiris, Lamy, Clémenceau, Savary, Rouvier, prince de Léon, duc d'Harcourt. La séance a été levée à 6 heures 1/2.

Le mouvement dans la magistrature est commencé. M. Monroë est nommé président de cour à Chambéry ; M. Froissard, procureur général à Riom ; M. Velébay, procureur général à Rennes.

Les plénipotentiaires français, allemands et russes ont reçu pour instructions de traîner en longueur la discussion de la conférence.

83,000 Turcs se concentrent en Bulgarie.

Pour les articles non signés : P. GODET.

## Chronique Financière.

Bourse du 9 janvier 1877.

Nos rentes ouvrent à des cours élevés ; la réaction ne se fait pas attendre : de grosses ventes précipitent le 5 0/0 de 106.25 à 105.85, le 3 0/0 de 71.25 à 70.87 1/2 et le 5 0/0 italien de 70.70 à 70.05. La spéculation est inquiète ; les choses n'ont pas pris à Constantinople la tournure conciliante qu'elle avait espérée. Une réaction sur nos fonds publics n'aurait du reste rien de regrettable. Les cours actuels dus uniquement à l'action de la spéculation avaient réduit à l'abandon les capitalistes éclairés et préparé de cruels mécomptes à ceux qui moins bien placés achetaient encore. Il ne faut pas que les valeurs servant de placement aux petits capitaux soient susceptibles de leur occasionner aucune perte. Les actions de l'Est algérien procureront à leurs acheteurs aux environs de 500 une plus-value progressive de leur capital. Elles possèdent en effet la garantie de l'Etat pour un revenu minimum de 30 fr., et ce revenu ira en augmentant à mesure que les produits de l'exploitation de la ligne se développeront. Il se fait en ce moment de nombreuses ventes d'obligations de chemins de fer secondaires et notamment d'obligations Lille à Valenciennes et surtout d'Orléans à Châlons contre des actions de l'Est algérien. Le Crédit foncier a encore baissé. Les autres institutions de Crédit sont faibles.

## Théâtre de Saumur.

TROUPE DU GRAND-THÉÂTRE D'ANGERS, SOUS LA DIRECTION DE M. EM. CHAVANNES.

MERCREDI 10 janvier 1877.

Avec le concours de M. CHAVANNES

## LE ROMAN

D'UN JEUNE HOMME PAUVRE

Comédie en 5 actes et 7 tableaux, par Octave Feuillet, de l'Académie française.

M. CHAVANNES remplira le rôle de Maxime Odier.

DISTRIBUTION : Maxime Odier, marquis de Chempey, MM. Chavannes. — M. de Bévallan, Feuillet. — Laroque, octogénaire, Désury. — L'Aubépin, notaire, Destez. — Alain, vieux domestique, Servat. — Le docteur Desmarests, Leroy. — Gaston de Lussac, Dubroni. — Vauberger, concierge, Gacon. — Marguerite, M<sup>me</sup> Joissant. — M<sup>lle</sup> Laroque, Verteuil. — M<sup>lle</sup> Bloin, Servat. — M<sup>lle</sup> Veauberger, Angé. — Christine, Eugénie Simon. — M<sup>lle</sup> Aubry, Leroy. — Champlain, maître d'école, MM. Mignon. — Yvonne, Berger, Lassalle. — Jeunes filles, moissonneuses, moissonneuses, etc.

Vu son importance et sa longueur, cette pièce sera jouée seule.

Bureaux à 7 h. 1/2 ; rideau à 8 h. 1/4.

S'adresser, pour la location, chez M<sup>me</sup> THUAS, rue de la Comédie.

Rob Boyveau-Laffeur. — Sirop végétal dépuratif. (Voir aux annonces.)

